

**RC - REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Marché de Services**  
**2026CAFOP-LearningCity360**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**Lundi 20 juillet 2026 – 17h00**

---

**IFPRA** (Institut de la Formation Professionnelle en Région Académique)  
2, rue du Professeur Fleury  
CS 90102  
76137 MONT SAINT AIGNAN Cedex

## PRESENTATION GENERALE DU PROJET

### Présentation générale

L'institut de la formation professionnelle en région académique (IFPRA) de Normandie, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2021, sur les bases réglementaires d'un GIP, est structuré autour de 3 pôles pédagogiques et 4 pôles de soutien. L'IFPRA Normandie est organisme de formation professionnelle de l'Education nationale en Normandie qui porte l'apprentissage dans les lycées publics, la formation des personnels en charge de la formation professionnelle, la VAE, mais aussi les marchés régionaux pour le compte des GRETA et les réponses aux appels à projets et appels à manifestation d'intérêt (AMI) par les Campus des métiers et qualifications (CMQ). L'IFPRA s'étend sur l'ensemble du territoire normand, et sa présence sur les territoires se traduit au travers de 90 UFA.

L'IFPRA travaille sur l'ensemble de l'offre de formation de l'Education nationale, et ses champs professionnels en apprentissage sont potentiellement aussi nombreux que ceux proposés en établissement public local d'enseignement (EPL). Tous les niveaux sont concernés, du CAP au Bac+2.

En VAE, L'IFPRA est positionné sur l'ensemble des métiers et s'ouvre aujourd'hui sur les certifications des autres ministères et des branches dans le cadre de la réforme de la VAE.

Au titre de la formation continue, l'IFPRA met en œuvre plusieurs titres professionnels, des actions de formation modulaires qualifiantes, et porte pour le réseau des GRETA des réponses aussi bien sur des formations certifiantes que qualifiantes.

De ce fait, tous les publics sont également concernés, des jeunes en formation initiale aux adultes en reprise de formation en passant par les formateurs eux-mêmes.

Pôle de l'organisme de formation IFPRA Normandie au sein de l'Éducation Nationale, le **Centre Académique à la Formation Professionnelle (CAFOP)** est organisé autour de trois pôles d'activités et d'expertise :

- ☞ La professionnalisation des acteurs de la formation professionnelle (IFPRA et réseau des GRETA normands)
- ☞ L'accompagnement des organisations dans l'évolution des emplois et des compétences, la mobilité professionnelle
- ☞ La recherche et développement, l'innovation et l'expérimentation de nouveaux champs d'activité en réponse aux besoins de structures de formation (*Conception et animation de dispositifs de formation, conception et appropriation de ressources pédagogiques, Animation de séminaires spécialisés, Animation de réseaux ; Assistance à Maîtrise d'Ouvrage*)

Il a pour mission de contribuer à l'évolution qualitative de l'appareil de formation des adultes et au développement des compétences des acteurs qui le composent.

### Contexte, enjeux et objectifs du projet

Porté par le CAFOP Normandie, le **projet Learning City 360** a pour ambition d'apporter de nouvelles réponses aux principales difficultés identifiées dans le cadre de l'accompagnement de bénéficiaires sur les dispositifs de formation professionnelle qui peuvent agir comme des freins au cours de leur parcours de formation ou encore pour leur employabilité. Ainsi, à travers différents parcours et scénarios possibles de formation, ce projet vise à agir comme un levier de cohésion sociale afin de former des professionnels.

Le projet Learning City 360 vise à amener les bénéficiaires à :

- Mieux vivre ensemble dans le respect de la citoyenneté,
- Développer leur esprit critique afin de faire face aux enjeux de la transition numérique,
- Favoriser la mixité dans certains secteurs où les stéréotypes sont encore très présents (sanitaire et social, industrie, etc.)
- Favoriser leur adaptation au changement permanent.

Les étapes de ce projet se composent de :

1. La création de l'environnement d'apprentissage de type visite 360° intégrant différents lieux de déroulement des scénarios pédagogiques et un LabIA (RAG) ;
2. L'écriture des contenus de formation et des différents scénarios pédagogiques associés,
3. La création d'un LabIA;
4. L'expérimentation de l'environnement d'apprentissage 360°.

Ce projet se structure donc autour de la conception et de l'expérimentation d'un environnement innovant de formation, combinant immersion, scénarisation et Intelligence Artificielle.

Ce projet fait l'objet d'une demande de subvention FSE+ et Région en cours d'instruction, sa mise en œuvre dépendra de l'obtention de la subvention du projet.

### Calendrier du projet

Le projet se déroule du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 décembre 2027, avec une éligibilité des dépenses du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 30 juin 2027 (cf. Durée du marché).

Le projet se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26	sept-26	oct-26	nov-26	déc-26	janv-27	févr-27	mars-27	avr-27	mai-27	juin-27	juil-27	août-27	sept-27	oct-27	nov-27	déc-27	
Procédure adaptée MAPA																						
Écriture des contenus pédagogiques																						
Scénarisation et médiatisation de contenus																						
Conception de l'environnement immersif 360°																						
Création des assistants IA																						
Création du Lab IA																						
Tests technologiques																						
Expérimentations																						
Essai et dissémination																						
Bilans																						

Le calendrier proposé par le prestataire doit donc globalement concorder avec le calendrier prévisionnel du projet.

## OBJET DU MARCHÉ

### Objet de la consultation

L'objet du marché porte sur tous les aspects techniques de la création de l'environnement d'apprentissage de type visite virtuelle 360 et ses fonctionnalités technico-pédagogiques comme décrites dans le CCTP.

Le marché ne porte pas sur la création des contenus pédagogiques évoqués travaillées dans l'environnement d'apprentissage immersif en lien avec les compétences visées.

Le marché ne porte pas non plus sur la constitution de la base de données pédagogique du RAG, mais sur la création technologique du RAG, sa configuration, son fonctionnement et ses fonctionnalités, de la vectorisation de la base de données à la conformité et qualité de productions attendues.

La procédure est une procédure adaptée dite MAPA conformément aux articles L.2123-1, R.2123-1 à R-2123-8 du code de la commande publique.

Le budget prévisionnel de la prestation attendue est d'environ 130 000€ HT, inférieur à 140 000 € HT.

## CONDITIONS RELATIVES A LA CONSULTATION ET AU CONTRAT

### Durée du marché

Se référer au calendrier ci-dessus détaillé.

### Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (hors vacances scolaires) à compter de la date limite de réception des offres.

### Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du CCAP qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

## CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les documents de la consultation sont mis en ligne à disposition des opérateurs économiques sur la plateforme PLACE [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Les candidats sont invités à s'inscrire sur la plateforme afin de pouvoir être destinataire le cas échéant des modifications apportées aux documents de la consultation.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- ✓ Le Règlement de la consultation « RC » (ci-présent)
- ✓ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières « CCAP »
- ✓ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières « CCTP »
- ✓ Le bordereau des Prix Unitaires « BPU »
- ✓ L'Acte d'Engagement « AE »
- ✓ La lettre de candidature « DC1 »
- ✓ La déclaration du candidat « DC2 »

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique ne sera effectuée.

Le candidat vérifiera que les alertes de la plate-forme ne sont pas filtrées par le dispositif anti spam de l'entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ».

Les questions relatives à la présente consultation doivent être déposées sur cette même plateforme de dématérialisation des achats de l'Etat dénommée PLACE. Aucune question ne pourra être posée verbalement et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu.

**Ces questions éventuelles devront impérativement arriver au plus tard le lundi 13 juillet 2026 12h00 sous peine de ne pas être traitées.**

Les réponses seront déposées sur la plateforme PLACE par modification du DCE.

**Attention** : Les entreprises ayant retiré le DCE de façon anonyme n'en seront pas averties. Il est donc conseillé de retirer le DCE avec vos identifiants.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des renseignements complémentaires au cahier des charges. Les candidats devront alors répondre sur la base du cahier des charges modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

### **Procédure Adaptée MAPA**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.  
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### Présentation des candidatures et des offres

#### **Documents à produire au titre de la candidature :**

Chaque candidat aura à produire **un dossier complet pour l'ensemble des lots**.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont joints au dossier de consultation et disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Le cas échéant, documents à fournir :

#### Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

→ KBIS

→ Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas mentionné aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique notamment qu'il est en règle au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

#### Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

→ Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le cas échéant le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles.

→ Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

#### Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

→ Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat.

#### **Documents à produire au titre de l'offre :**

- L'Acte d'Engagement
- Le Bordereau des prix unitaires des articles définis (BPU)

Dans le cadre de la présente consultation, les modalités de réponse et livrables attendus des candidats sont les suivantes :

- Mémoire technique (une reformulation du besoin et notamment de l'expérience utilisateur, la méthodologie, la composition de l'équipe, l'architecture proposée, des exemples de maquettes, les modalités de maintenance, descriptif connexion LMS, tableau de bord et suivi apprenants, etc.) ;
- Méthodologie de transférabilité du projet ;
- Description des garanties en termes de sécurité des données ;
- Type de SAV et mise à jour de la solution ;
- Formats des livrables en lien avec la cession des droits (fichiers source) ;
- Planning prévisionnel ;
- Références de réalisations similaires.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

### Conditions d'envoi ou de remise des plis – Transmission électronique obligatoire

Le pli doit contenir 2 dossiers zippés distincts :

- 1 dossier contenant les pièces de la **candidature**
- 1 dossier contenant les pièces au titre de **l'offre** (mémoire et fiches techniques, BPU, ...)

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du code de la commande publique, les offres sont remises uniquement par voie électronique sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> en précisant la référence de la consultation dans les formulaires de recherche. La transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé réception électronique généré par la plateforme PLACE. **Tout pli parvenu après la date et l'heure limite de dépôt indiquées en couverture sera considéré comme hors délai.**

Si une offre est envoyée plusieurs fois, le dernier envoi annule et remplace les précédents si celui-ci est parvenu dans les délais impartis. Il doit donc contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique (clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai, ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être envoyée à l'adresse [ifpra-aap@ac-normandie.fr](mailto:ifpra-aap@ac-normandie.fr)

Aucun format électronique n'est préconisé dans la transmission de ces documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

**Attention** : Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite.

*Les fichiers doivent impérativement être compressés (format.zip) avant toute transmission sous peine de ne pas être pris en charge par la plateforme.*

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le soin particulier qu'ils doivent apporter, lors du dépôt électronique de l'offre, à leur identification sur le profil acheteur. En particulier, le renseignement d'une adresse électronique opérante est nécessaire au déroulement de la procédure.

#### **Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## EXAMENS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Seront éliminés au stade de la candidature :

- Les candidats ayant transmis leur pli après la date et l'heure limite fixées sur la page de garde du règlement de consultation
- Les candidatures qui ne présentent pas des capacités techniques, professionnelles et financières suffisantes.

### Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R-2152-2 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Des précisions pourront être demandées à l'ensemble des candidats dont l'offre ne paraît pas suffisamment claire. De plus, le pouvoir adjudicateur sera tenu d'exiger, le cas échéant, que le soumissionnaire concerné justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre lorsque celle-ci semble anormalement basse eu égard aux services.

### Critères et pondération

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante (pour tous les lots) :

Critères	Pondération
<b>Valeur technique</b>	35%
Méthodologie et planning	
Compréhension du besoin	
Adéquation et pertinence de la solution	
Respect des exigences en termes de sécurité et d'infrastructures	
Ergonomie et expérience utilisateur	
Maintenance	
Cession des droits d'exploitation	
<b>Qualité de services</b>	15%
Documentation et tutoriels d'utilisation	
Formation à l'utilisation	
Garanties de fonctionnalités, mises à jour et SAV	50%
<b>Prix et respect du budget</b>	

## SUITES A DONNER A LA CONSULTATION

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire.

Le candidat retenu en sera informé par la plateforme PLACE.

S'il n'a pas fourni tous les documents administratifs lors du dépôt de sa candidature, il devra remettre dans un délai maximum de 3 jours calendaires, à compter de la demande de l'IFPRA (le délai commençant à courir à compter de la réception par le candidat retenu de cette demande) l'ensemble des documents mentionnés au paragraphe « déroulement de la procédure » – rubrique « Documents à produire au titre de la candidature ».

Au delà de ce délai et sans réponse du candidat, son offre sera écartée et l'offre classée en 2<sup>nd</sup> sera retenue. Le nouveau titulaire devra répondre aux mêmes exigences en termes de documents à produire et de délais.

Ce marché étant un marché à procédure adaptée, aucun délai de suspension pour recours n'est appliqué et la notification du marché sera communiquées sur la plateforme PLACE à l'issue de la commission d'attribution du marché. Les candidats non retenus en seront informés sur la même plateforme.

### **Procédures de recours :**

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rouen  
53 avenue Gustave Flaubert  
76000 ROUEN  
Tél : 02 35 58 35 00  
Courriel : [greffe.ta-rouen@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rouen@juradm.fr)

Site internet : <https://rouen.tribunal-administratif.fr/>